

*Compte rendu du conseil de l'EDCSV*  
*Mardi 17 octobre 2023*

Membres du conseil

Sabine Bailly	DR INSERM	BioSanté	excusée
Rachel Auzély-Velty	PR UGA	Centre de Recherches sur le Macromolécules Végétales	En visioconférence
Claire Arnaud	CR INSERM	Hypoxie Physiopathologie HP2	excusée
Marine Peuchmaur	MCF UGA	Département de Pharmacologie Moléculaire	présente
Emeline Fontaine Pelletier	Ingénieur de recherche INSERM	Institut for Advanced Biosciences	présente
Nicolas Spinelli	MCF UGA	Département de Chimie Moléculaire	présent
Cécile Massit	Resp. Admin. et Financière	Grenoble Institut des Neurosciences	présente
Thierry Douki	Ing CEA	Laboratoire de Chimie Inorganique et Biologique	excusé
Sandrine Ollagnier	DR CNRS	Laboratoire de Chimie et Biologie des Metaux	excusée
Emmanuelle Planus	MCF UGA	Institut for Advanced Biosciences	presente
Björn Reineking	DR INRAE	Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés En Montagne	En visioconférence
Uwe Schlattner	PR UGA	Laboratoire Bioénergétique Fondamentale et Appliquée	présent
Xavier Cattoën	CR CNRS	Institut Néel	En visioconférence
Magali Pourtier	Gestionnaire	Ecole Doctorale CSV	presente
Ludovic Pelosi	PR UGA	TIMC-IMAG	excusé
<b>Représentants des Doctorants</b>			
Tatiana LABOURE	Doctorante	Institut de Biologie Structurale (IBS)	excusée

Adam NHARI	Doctorant	Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM)	excusée
Pauline CHEVALIER	Doctorante	Département de Pharmacologie Moléculaire	présente
Adrian AHLBERG	Doctorant	Département de Chimie Moléculaire (DCM)	Excusé (proc)
Juliette NOURRY	Doctorante	Département de Pharmacologie Moléculaire	présente
Océane RICLOUX	Doctorante (rep. suppléante)	Département de Chimie Moléculaire (DCM)	présente
Claire BOURGUIGNON	Doctorante (rep. suppléante)		En visioconférence
Micheline Draye	PR USMB	LCME - USMB	excusée
Montserrat Soler Lopez	Chercheuse	ESRF	excusée (proc)
Sylvie Ricard-Blum	PR (bio)	Université de Lyon 1	En visioconférence
David Gueyrard	MCF (chim)	Université de Lyon 1	En visioconférence
Stéphane Daniel	PR	Université de Lyon 1	Excusé

**Membres du bureau présents :**

Marc JAMIN

Christine CAVAZZA

Laurence DESPRES

Jean François POISSON

**Invitée :** Sandrine FERRARI

---

## *Ordre du jour*

---

- APPROBATION DES CR DES CONSEILS DU 12 JUIN 2023
- RETOUR SUR LA JOURNÉE DES DOCTORANTS CSV
- DERNIÈRES MISES À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- BUDGET / FORMATIONS / STATISTIQUES
- RENOUVELLEMENT COMMISSION HDR ET CONSEIL
- POINTS DIVERS

### **1. Approbation des CR des conseils du 12 juin 2023**

CR approuvé par les membres du conseil présents

### **2. Retour sur la journée des doctorants CSV**

Voir PPT. Félicitations aux organisateurs qui ont su, dans un délai restreint et une période peu propice, faire de cette journée une vraie réussite. La journée s'est très bien passée, beaucoup de doctorants de 2<sup>e</sup> année, mais peu de chercheurs. Conférence avec thématique chimie/biologie/environnement : Professeur Stéphane Blain.

Les organisateurs souhaitent étendre l'invitation aux étudiants de master 1 et 2, qui seront en stage à ce moment.

### **3. Dernières mises à jour du règlement intérieur**

Voir PPT

**Modification portant sur la sélection des candidats** : Premier filtre : EDCSV, 2<sup>e</sup> filtre : CD3. Mais au final c'est l'ED qui accepte ou non le candidat.

Par précaution, en cas de doute, il est préférable que le directeur de thèse demande l'avis non officiel de l'ED.

**Modification concernant le taux d'encadrement** : **Actuellement** : 2 encadrants sauf si CIFRE ou co-tutelle. On rajoute la possibilité d'un 3<sup>e</sup> co encadrant non HDR en cas de projet à cheval sur 2 laboratoires. **VOTE pour à l'unanimité**

**Modification concernant le cumul des CD UGA (Art 3.4)** : Règle des CD N-1 :

**Actuellement** : les directeurs de thèse (et les co directeurs) bénéficiant d'un CD Concours, irga, labex, eur en N-1 ne peuvent pas se présenter au concours en N. **Changement envisagé** : pas de CD concours en N si CD concours en N-1. Sous réserve qu'il n'y ait pas de blocage au niveau de l'UGA, interdisant de bénéficier de deux CD Etablissement la même année.

**VOTE pour à l'unanimité**

**Modification concernant le CSI** : concernant le nombre de membres : 3

Point sensible : si le doctorant a un souci et souhaite en faire part à l'ED.

Comment amener le doctorant à se confier ? le CSI n'est pas forcément le bon moment, même s'il peut être déclencheur.

Sylvie Ricard Blum explique que dans son ED, un document annexe est ajouté au CR du CSI et doit être rempli par le doctorant uniquement.

Sur ce document, entre autres, la question suivante lui est posée : « voulez-vous que l'ED vous contacte ? ». Le document annexe est envoyé par mail à la direction de l'ED.

Cette solution semble convenir aux membres du conseil.

**VOTE pour à l'unanimité**

Cela pourra être mis en place pour les prochains CSI (Donc au printemps).

#### **4. Budget / formations / statistiques**

Voir PPT. A noter une forte hausse des abandons.

Cette année ouverture de tous les cours de M2 aux doctorants : intérêt de mettre en communication les doctorants et les masters, et de découvrir d'autres champs scientifiques. Sous réserve de l'ouverture et de l'accord des responsables de Master.

#### **5. Renouvellement commission HDR et Conseil**

Voir PPT

#### **6. Points divers**

- Discussion à propos de la règle : concours réservé en priorité aux sortants M2.

On rappelle que cette règle a été mise en place suite à un précédent. L'accès au concours de cas particuliers des étudiants ayant eu leur master en N-1 sera étudié.

Peut-être pourrait on reformuler cette règle ou être plus précis.

- Demande de représentant doctorant du conseil de la mise en place d'une charte expliquant le déroulement de l'arrêt de thèse.

RAPPEL du RI à ce propos :

##### **5.6. Arrêt de thèse**

##### **5.6.1. Arrêt de thèse par déclaration écrite d'abandon du doctorant, de la doctorante**

*Le doctorant, la doctorante, peut déclarer l'abandon de sa thèse par courrier postal ou électronique,*

*en précisant la date de l'arrêt de thèse.*

##### **5.6.2. Arrêt de thèse suite à un avis négatif de l'ED**

*En cas d'avis négatif pour la réinscription, la direction de l'ED envoie un courrier en recommandé au*

*doctorant, à la doctorante. Ce courrier comprend un avis de non-réinscription et les rapports du CSI,*

*de la direction de l'unité de recherche et de la direction de la thèse*

*Dans la période des deux mois qui suivent la date du courrier, le doctorant, la doctorante, peut*

*déposer un recours auprès de la présidence de l'UGA, à l'encontre de l'avis de non-réinscription.*

##### **5.6.3. Arrêt de thèse par non-réinscription du doctorant, de la doctorante**

*L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire.*

*Les arrêts de thèse par non-réinscription sont constatés par l'école doctorale à la clôture des*

*Inscriptions administratives, les doctorants, doctorantes, n'ayant pas renouvelé leur inscription à cette date sont considéré(e)s en abandon.*

Peut-être approfondir le déroulement en cas d'avis négatif du CSI ; que se passe-t-il ? Insister sur l'avis du CSI qui reste un avis et non pas un accord.

- Problème du 3ème membre du CSI : Le nouveau doctorant ne connaît personne pour choisir un 3ème membre. Peut être le référent de laboratoire pourrait aider le doctorant dans cette recherche.

- Subvention expérimentation Animale :  
Continue-t-on à financer l'expérimentation animale ? Nous avons dépassé notre budget de 200 euros, nous sommes bloqués pour d'autres formations. Serait-il possible de mettre en place une session spéciale EDCSV moins cher ? → Rencontrer Bertrand Favier.

### **Rappel des prochaines dates à retenir 2023-2024**

**Commission HDR n° 1 :**

Jeudi 7 décembre - 10h-12h- Amphi MJK

**JAD CED et EDs :**

Jeudi 14 décembre 2023-MJK

**Début campagne concours et ouverture des dépôts de sujet de thèse :**

Jeudi 11 janvier 2024

**Conseil CSV n°2 :**

Jeudi 25 janvier 2024-Amphi MJK

**Date limite dépôt de sujet de thèse :**

Vendredi 4 avril 2024

**Date limite dépôt candidature :**

Vendredi 12 avril 2024

**Comité de sélection des dossiers au concours :**

Lundi 29 avril 2024

**Audition concours :**

Jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024 - Amphi MJK

**Conseil CSV n°3 :**

Lundi 10 juin 2024-Amphi MJK

**PhD Day CSV 2024 : Fin juin ? 2024**

**Commission HDR n°2 CSV :**

Mardi 9 juillet 2024, Amphi MJK

Fin de la séance 12h15

## ***Ordre du jour***

- **Approbation des CR des conseils du 12 juin 2023**
- **Retour sur la journée des doctorants CSV**
- **Dernières mises à jour du règlement intérieur**
- **Budget / formations / statistiques**
- **Renouvellement commission HDR et Conseil**
- **Points divers**



## Concours 2023 : liste des 16 lauréats (ordre alphabétique)

civilité	Nom	Prénom	Nationalité	Unité de recherche	Directeur de thèse	Univ.
Mr	ANTOINE-BRUNET	Timothé	Française	DCM	Nathali BERTHET	UGA
Mr	BANGOURA	Mohamed	Guinéenne	Biosanté	Nadia CHERRADI	U Reims
Madame	BOUVET	Clara	Française	DCM	Sébastien CARRET	UGA
Madame	GUILLAUMET	Julie	Française	IAB	Saadi KHOCHBIN	UGA
Madame	HAN	Clara	Française	LECA	Stéphane REYNAUC	UGA
Madame	NICOUD	Baptiste	Française	LECA	Sandra LAVOREL	UGA
Madame	OOI	Shirley	Malaisienne	DCM	Olivier RENAUDET	UGA
<del>Monsieur</del>	<del>O'SULLIVAN</del>	<del>Naomi</del>	<del>Française</del>	<del>BGE</del>	<del>Dolphine PELIEGER</del>	<del>U Toulouse</del>
<del>Mr</del>	<del>PLIEGO SOSA</del>	<del>Daniel de Jesus</del>	<del>Mexicaine</del>	<del>Inst NEEL</del>	<del>Xavier CATTOEN</del>	<del>UGA</del>
Mr	ROSA	Alexi	Française	LECA	Sébastien LAVERNE	USMB
Monsieur	SUARES ANTUNA	Irene	Espagnole	DCM	Carole DUBOC	UGA
Madame	TARILLON	Paco	Française	IBS	Guy SCHOEHN	UGA
Madame	TRINCAS	Massimo	Française	DCM	Thomas LAVERGNE	UGA
Monsieur	VIALET	Léa	Française	BIOSANT2	Emmanuelle TILLET	UGA
Madame	VIGNE	Jeanne	Française	IBS	Véronique ROSSI	UGA
Madame	WILT	Mylène	Française	GIN	Sébastien CARNICELLA	UGA

## Concours 2023 : liste complémentaire (12/06/2023)

Classement apres audition	civilité	Nom	Prénom	Nationalité	Unité de recherche	Directeur de thèse	Univ.
17	Madame	CRESSON	Cassandra	Française	GIN	Fabienne AGASSE	UGA
18	Monsieur	REVEYAZ	Marc-Adrien	Française	HP2	Anne BRANCON-MA	UGA
19	Madame	CHEMKHI	Zeineb	Italienne	TIMC	Bertrand HUART	UGA
20	Monsieur	BROUQUE	Hugo	Française	IAB	Caroline ASPORT	UGA

# Approbation du CR du conseil de 12 juin 2023

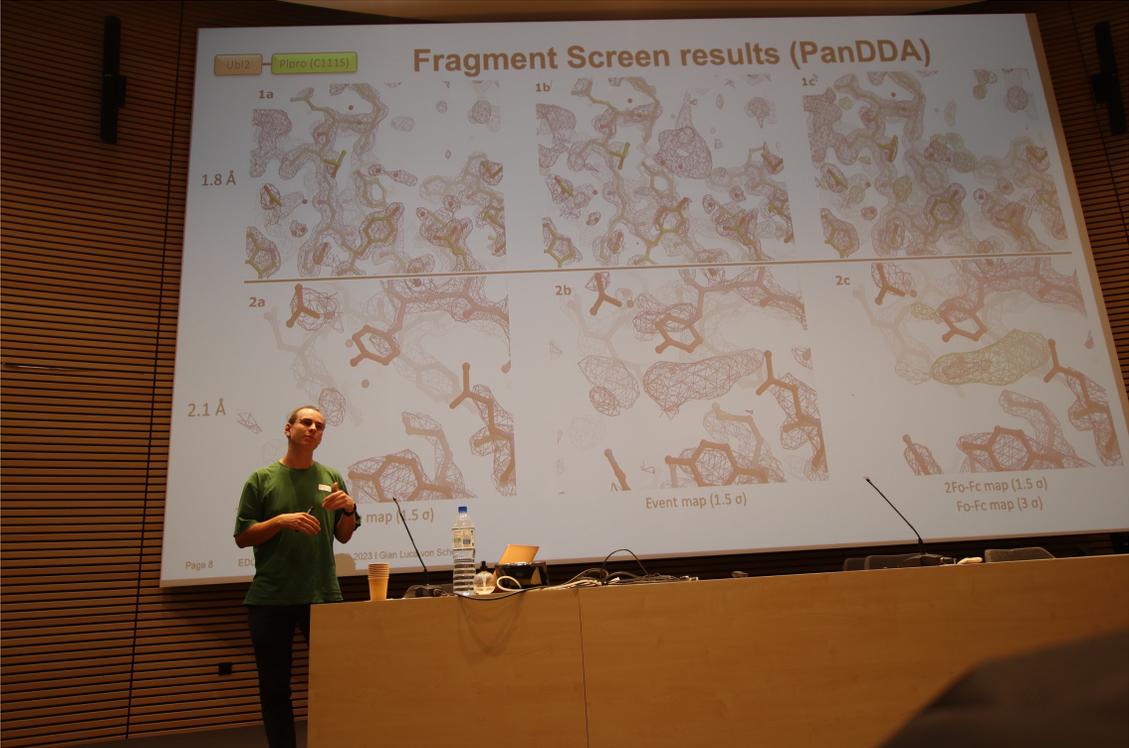
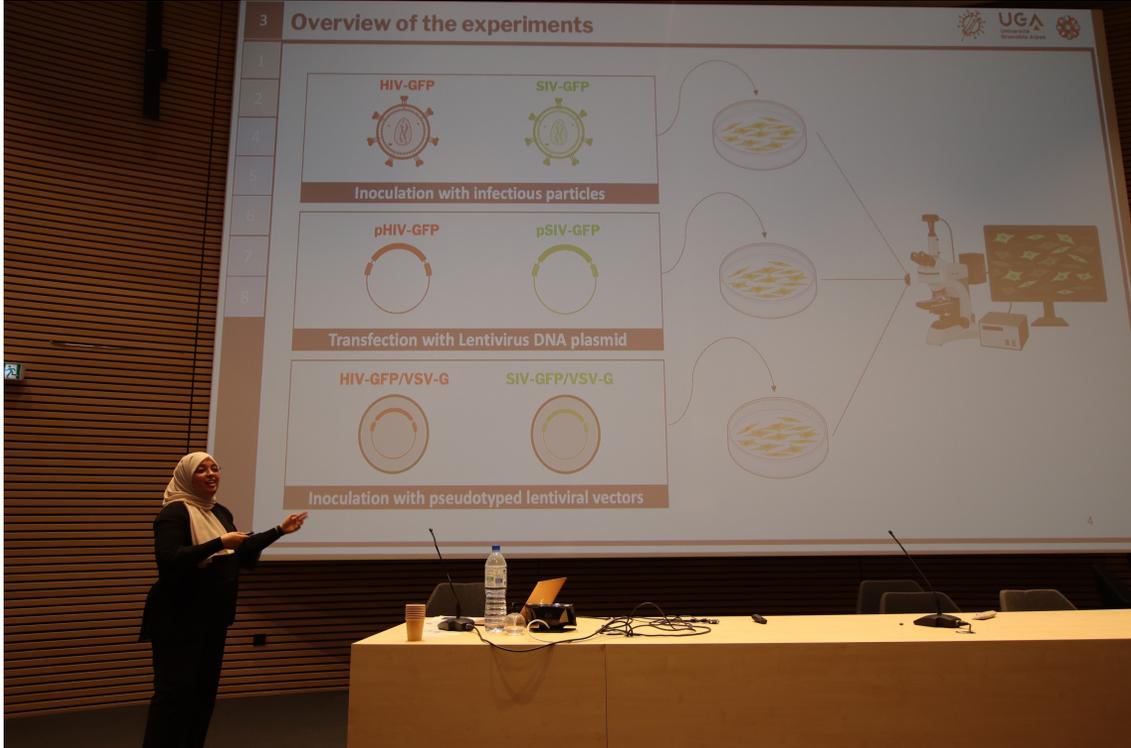
**Vote**

# Retour sur la journée des doctorants du 28 septembre 2023

# PhD Day 2023



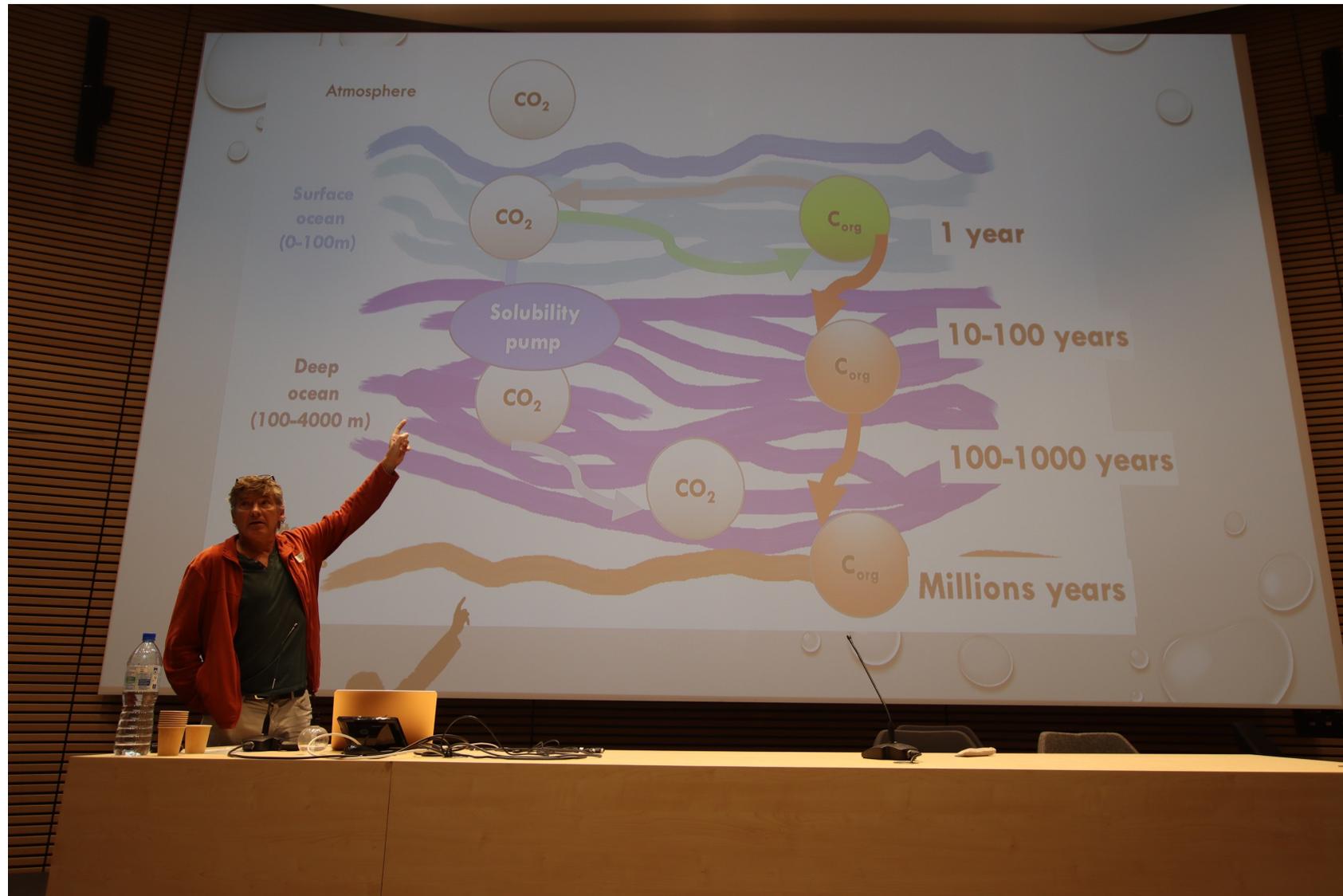
# Des communications orales



# Des présentations poster



# Une plénière sur la biochimie des océans



# Félicitations aux lauréats...

## **Communications orales**

Jhoanell ANGULO (prix du public)  
Maria Sara RAJU (prix du jury)

## **Posters**

Aïcha ABDALLAH  
Camille LAFAGE  
Sarah SALOMON



## **Communications orales**

Thomas LAVERGNE, Caitilin Mc MANUS, Rebekka WILD

## **Posters**

Marc JAMIN, Jean-François POISSON (Biologie)  
Morane BEAUMET, David GOYARD, Mickaël HENRY, (Chimie)

...et merci aux membres du jurys !

# MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

- Version anglaise du RI – en préparation
- Quelques modifications de formulations
- Modalités de soumission du rapport de CSI -

**Questions**

## Chapitre 2 – Le doctorat

Article	Modifications
Art. 2.1.2.	À l'exception des représentants, représentantes des doctorants et doctorantes qui sont élus pour 2 ans, les membres du conseil sont nommés pour <b>un mandat de 3 ans</b> , renouvelable une fois.

## Chapitre 2 – Le doctorat

Article	Modifications
Art. 3.1.1.2	L'ED peut refuser l'inscription si <b>le niveau académique du candidat, de la candidate est jugé trop faible (notes et/ou classement faibles), si la formation du candidat, de la candidate ne paraît pas en adéquation avec le projet de thèse</b> ou si ce dernier n'est pas dans le périmètre thématique de l'ED. <b>Au besoin, l'ED demande un avis consultatif à la commission 'Dispenses-Dérogations Doctorales' (CD3).</b>
Article 3.1.1.3	Afin de garantir une bonne qualité d'encadrement, <b>le taux d'encadrement du directeur, de la directrice, de thèse ne devra pas dépasser 300% (par exemple 3 doctorants encadrés à 100%), et dans la limite de 5 doctorants encadrés.</b>
Article 3.1.1.4	Le seuil de financement pour réaliser une thèse à l'Ecole Doctorale Chimie et Sciences du Vivant correspond au <b>SMIC</b> , sur une durée de 36 mois. Toute demande de prolongation au-delà de 36 mois devra être financée avec le même seuil, jusqu'à la soumission du manuscrit de thèse marquant le début officiel de recherche d'emploi.

## Chapitre 2 – Le doctorat

Article	Modifications
Art. 3.1.1.3	L'ED n'autorise pas les encadrements multiples (au-delà de deux encadrants, encadrantes) qui sont le plus souvent sources de problèmes pour le doctorant, la doctorante. Des dérogations sont toutefois possibles pour les cas particuliers (ex.: thèses CIFRE, cotutelles).
Art. 3.1.1.3 <b>NOUVEAU</b>	L'ED n'autorise pas les encadrements multiples (au-delà de deux encadrants, encadrantes) qui sont le plus souvent sources de problèmes pour le doctorant, la doctorante. Des dérogations sont toutefois possibles pour les cas particuliers (ex.: thèses CIFRE, cotutelles, <b>projets à cheval sur deux laboratoires ) dans lesquels l'ED autorise en plus de l'encadrement par 1 HDR de chaque laboratoire un troisième co-encadrant à condition qu'il s'agisse d'un non-HDR (e.g. 25% - 25% - 50%)</b>

## Chapitre 2 – Le doctorat

Article	Modifications
Art. 3.4	<p>La politique d'attribution de ces contrats repose sur l'excellence des candidats indépendamment de toute orientation thématique ou de l'unité de recherche. L'accès au concours est réservé en priorité aux étudiants, étudiantes, ayant obtenu (ou qui obtiendront) leur diplôme de master l'année du concours.</p> <p><b>Un contrat doctoral du contingent de l'ED ne peut être attribué à un projet pour lequel le directeur, la directrice, principal(e) aurait obtenu un financement d'un contrat de thèse de l'établissement (UGA) l'année précédente (e.g. contrats de l'ED, IRGA, LABEX, EUR,...).</b></p>
Art. 3.4 <b>NOUVEAU</b> <b>SOUS RESERVE</b>	<p>La politique d'attribution de ces contrats repose sur l'excellence des candidats indépendamment de toute orientation thématique ou de l'unité de recherche. L'accès au concours est réservé en priorité aux étudiants, étudiantes, ayant obtenu (ou qui obtiendront) leur diplôme de master l'année du concours.</p> <p><b>Un contrat doctoral du contingent de l'ED ne peut être attribué à un projet pour lequel le directeur, la directrice, principal(e) aurait obtenu contrat doctoral du contingent de l'ED (UGA) l'année précédente.</b></p>

## Chapitre 2 – Le doctorat

Article	Modifications
Art. 4.2	<p><b>Composition du CSI</b></p> <p><del>Outre le doctorant, la doctorante, son directeur, sa directrice, de thèse (et, le cas échéant, le co-directeur, la co-directrice ou le co-encadrant, la co-encadrante),</del> Le CSI est composé de trois autres membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Deux membres, <b>dont l'un au moins est titulaire de l'HDR</b> (habilitation à diriger des recherches) doivent être extérieurs à l'équipe, au moins un des deux étant extérieur à l'unité de recherche. <b>Au moins un de ces membres extérieurs est choisi pour son expertise dans le champ disciplinaire du projet de thèse.</b> L'une de ces personnalités extérieures assure la présidence du CSI.</li><li>- Un troisième membre du comité est proposé par le doctorant, la doctante. Cette personne peut participer à la discussion scientifique et joue le rôle de tuteur du doctorant. Elle doit posséder un emploi permanent à caractère scientifique (chercheur, enseignant, personnel technique...) et ne doit pas avoir de liens d'intérêt avec la direction de thèse (pas de collaboration scientifique en cours ni de publications communes au cours des trois dernières années).</li></ul> <p><b>Au moins un membre est non-spécialiste</b>, extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse et <b>dans la mesure du possible un membre est extérieur à l'établissement.</b></p>

## Chapitre 2 – Le doctorat

Article	Modifications
Art. 4.3	<p><b>4.3. Organisation des CSI</b> Ce compte-rendu doit indiquer l'avis du comité sur l'avancement du projet de thèse, la maîtrise par le doctorant, la doctorante de son projet, les difficultés rencontrées et les recommandations du comité pour la poursuite de la thèse. Le rapport, signé par tous les membres du CSI (signatures électroniques acceptées) et par la directrice, le directeur d'unité, est transmis par le président au doctorant, à la doctorante. <b>Chaque membre du CSI (dont le doctorant, la doctorante) peut faire remonter un commentaire confidentiel à l'ED CSV.</b> Ces comptes rendus seront pris en compte et signés par la direction de l'ED CSV. Ils pourront donner lieu à une rencontre avec l'ED, en cas de problème identifié (voir partie "Modalités de médiation").</p>
	<p><b>Propositions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>(1) Mieux communiquer sur les possibilités existantes</b></li><li><b>(2) Questionnaire points de vigilance et points RNCP</b></li><li><b>(3) Modifier la procédure (signature de la direction de thèse – de la direction unité de recherche ?)</b></li><li><b>(4) Rôle possible des référents des unités de recherche ?</b></li><li><b>(5) Guide du CSI ?</b></li></ul>

## Chapitre 3 – L’habilitation à diriger des recherches

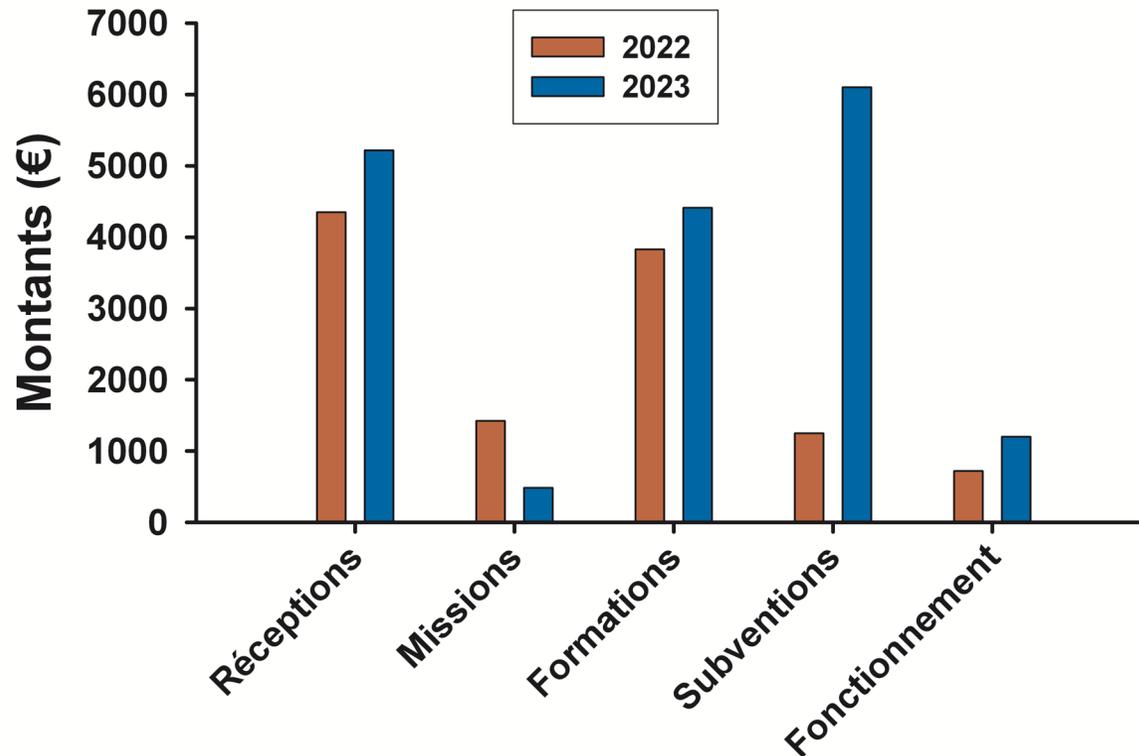
Article	Modifications
Art. 11.2	<p><b>Composition</b></p> <p>Le Comité HDR est constitué d’un nombre suffisant de chercheurs et d’enseignants-chercheurs de l’ED afin d’en couvrir l’ensemble des spécialités. Des membres extérieurs à l’ED peuvent faire partie du comité.</p> <p>Les membres du comité sont nommés pour <b>une période de 4 ans renouvelable une fois</b>.</p> <p>Renouvellement des membres du comité : <b>les membres du comité sont proposés par le conseil d’ED et composition du Comité est soumise à l’approbation du Conseil du Collège Doctoral</b>.</p> <p>Le président du comité HDR est choisi en son sein par les membres du comité.</p> <p>Le Comité HDR Chimie et Sciences du Vivant comprend 13 membres.</p>

# Approbation du RI

**Vote**

## BUDGET 2024

- Dotation 2024 et dépenses de 2022 - 2023

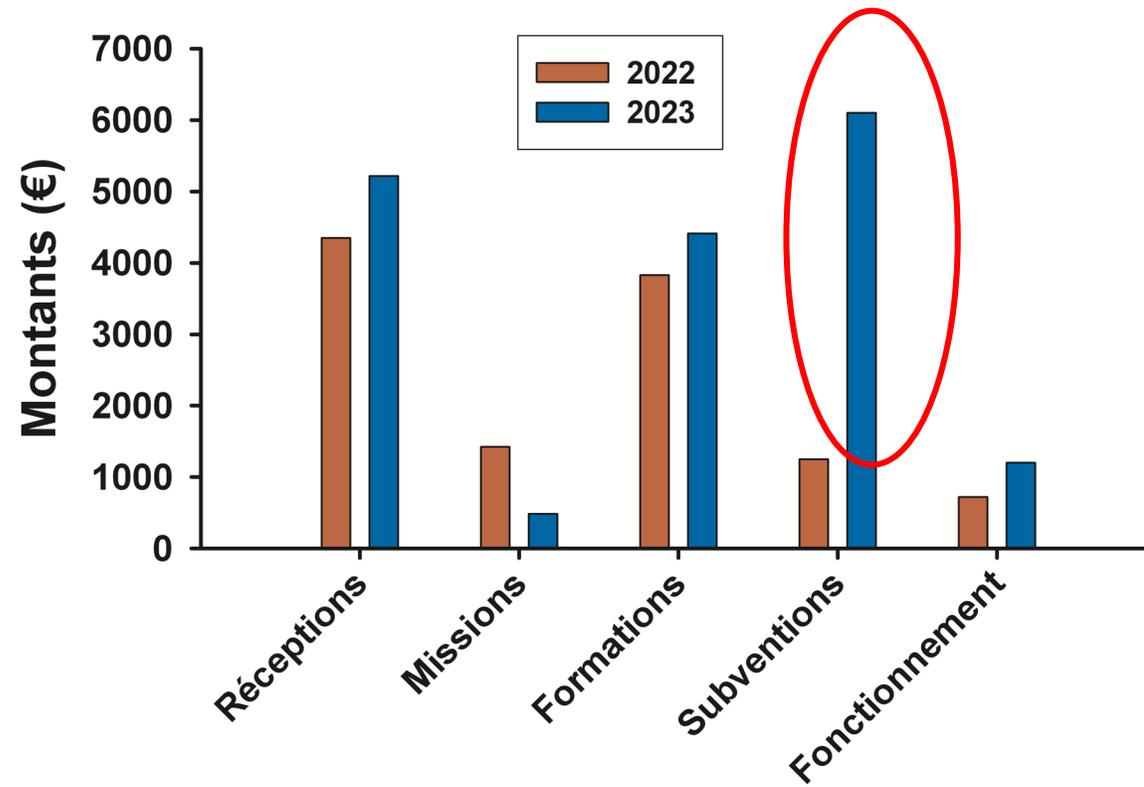


Dotation – 19010 €

Dépenses 2022 – 11880€

Dépenses 2023 – 19233€

# BUDGET 2024

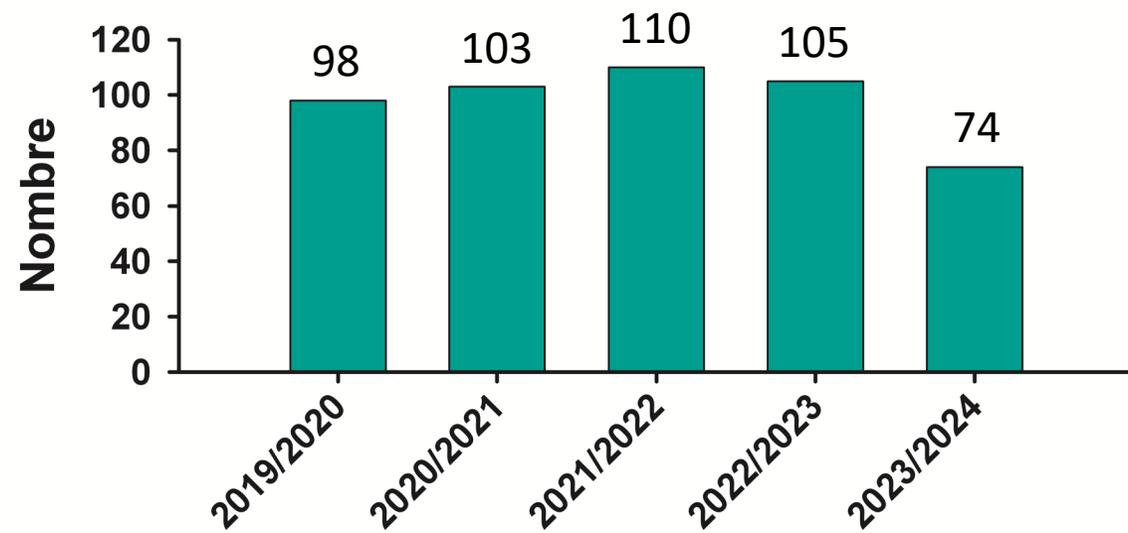


# FORMATIONS

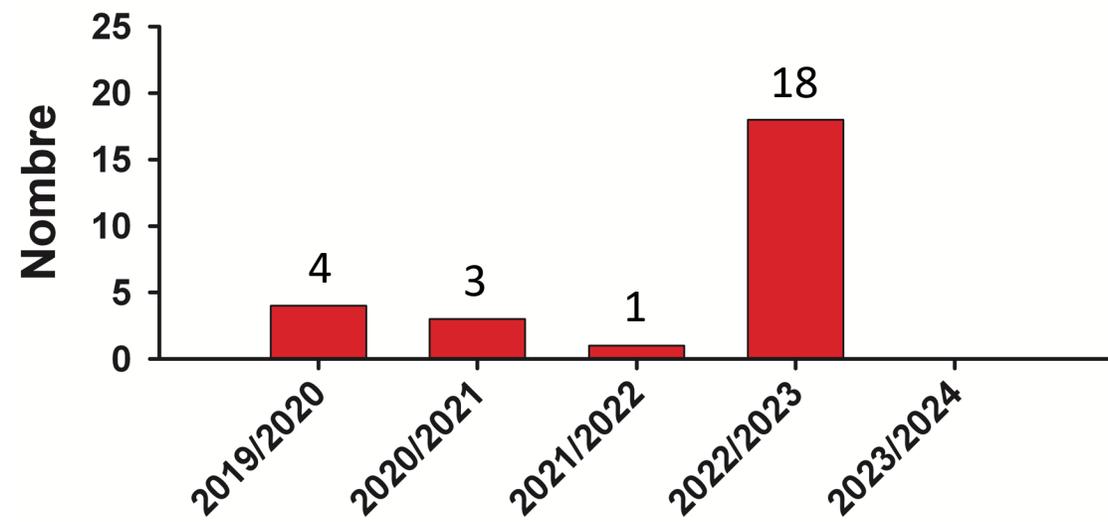
- 5 cours disciplinaires offerts par l'ED
- Offre des cours de Master 1 et Master 2
- Financement d'autres formations – financement d'autres activités (séjour à l'étranger, retraite,...)
- Subventions de l'expérimentation animale (~15/an) et subventions événements scientifiques –

**Questions**

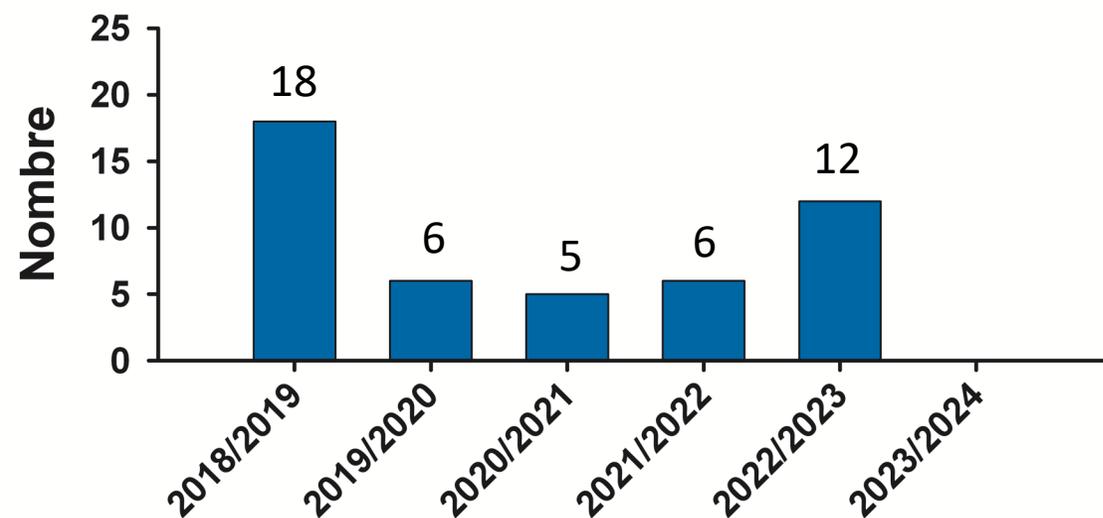
## Statistiques de l'EDCSV – primo entrants



# Statistiques de l'EDCSV - abandons



## Statistiques de l'EDCSV – HDR défendues



# Renouvellement commission HDR

NOM Prénom	Date entrée comité	Poursuite / arrêt 23-24
ALFAIDY BENHAROUGA Nadia		Poursuite
BLANVILLAIN Robert		
BLONDIN Geneviève	2016	Demande arrêt fin 2027
BUISSON Alain	2012	Arrêt maintenant ou après prochaine commission
HUARD Bertrand	2015	
MALDIVI Pascale	2016	Souhaite se retirer à la fin de l'année
POMPANON François	2019	Poursuite
HALILA Sami		
RENAUDET Olivier	2013	Peut laisser sa place en cas de renouvellement
THIELENS Nicole	2016	Souhaite se retirer à la fin de l'année
VIVES Romain	2019	Poursuite
WONG Yung Sing		

**Question**

- modalités de sélection des candidats

# Renouvellement conseil

**Question**

**modalités de sélection des candidats**

## **AUTRES POINTS**

- **Nouvelle procédure de soutenance**
- **Prix de thèse (Prix PTA 3 candidates CSV + 1 prix RSE)**



**Questions ?**

## Calendrier 2023-2024

**Conseil EDCSV n°1** : Mardi 17 octobre 2023 – 9h-12h (amphi MJK)

**Commission HDR n° 1** : Jeudi 7 décembre - 10h-12h (amphi MJK)

**JAD CED et EDs** : Jeudi 14 décembre 2023

**Début campagne concours et ouverture des dépôts de sujet de thèse** : Jeudi 11 janvier 2024

**Conseil CSV n°2** : Jeudi 25 janvier 2024 (amphi MJK)

**Fin de dépôt de sujet de thèse** : Jeudi 4 avril 2024

**Fin de dépôt des candidatures (candidat + labo)**: Vendredi 12 Avril 2024

**Comité de sélection des dossiers au concours** : Lundi 29 avril 2024

**Audition concours** : Jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024 – (Amphi MJK)

**Conseil CSV n°3** : Lundi 10 juin 2024

**Comité HDR n°2 CSV** : Jeudi 4 juillet 2024 (amphi MJK)

## Chapitre 3 – L’habilitation à diriger des recherches

Article	Modifications
Art. 11.3.2	<p><b>Critères généraux de recevabilité d'une candidature HDR à CSV</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Délai de 5 à 7 années de recherche minimum après la thèse.</li><li>• Une production scientifique régulière et suffisante montrant une activité soutenue, et notamment dans les années précédant la demande. Ce critère sera apprécié en fonction de la durée de l'expérience de la recherche.</li><li>• Avoir fortement contribué à l'avancement d'un thème de recherche.</li><li>• Une expérience d'encadrement d'étudiants de Master (M2) ou de doctorants (ex : co-encadrement de thèse reconnu par l'Ecole Doctorale concernée et certifié par le Directeur de l'Unité de Recherche). Une importance particulière est donnée aux publications co-rédigées avec un étudiant encadré par le candidat, la candidate.</li><li>• Une mobilité géographique et/ou thématique est souhaitable depuis la thèse.</li><li>• Avoir suivi une formation aux pratiques d'encadrement de doctorants.</li></ul>

## Chapitre 3 – L’habilitation à diriger des recherches

Article	Modifications
Art. 11.4	<p><b>Rattachement de HDR à l’ED CSV</b></p> <p>Le Comité d’Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) Chimie et Sciences du Vivant est adossé à l’ED CSV. Les candidats, candidates ayant obtenu leur diplôme d’Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) au Comité HDR CSV sont rattachés automatiquement à l’ED CSV.</p> <p>Si un chercheur, une chercheuse, a obtenu son HDR dans une autre ED, mais souhaite son rattachement à l’ED CSV, il lui sera demandé un CV détaillé ainsi qu’une lettre motivant cette demande de rattachement. <b>Son dossier sera examiné par le comité HDR CSV et par la commission CD3 du Collège Doctoral en utilisant, par mesure d’équité, les mêmes critères de recevabilité que ceux appliqués aux candidats, candidates, présentant leur HDR à l’ED CSV (voir article 11.3.2.).</b></p>